



Commune d'Airion (Oise)

Séance du conseil municipal en date du 20 août 2020

Compte-rendu de séance

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt août, les membres du conseil municipal de la commune d'Airion, se sont réunis à 19h15 dans les locaux de la mairie (salle du conseil municipal) sis 1, rue du Moulin 60600 AIRION, sur la convocation qui leur a été adressée par voie électronique par Mme le Maire le vendredi quatorze août, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

- Agnès BOILLET,
- Sandrine DRETZ,
- Aurélie DROBECQ,
- Sophie ORDON,
- Leslie PELLEIEUX,
- Eric PRIEM.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Julie LAGOUDE a donné pouvoir à Aurélie DROBECQ,
- Fabien THOMAS a donné pouvoir à Sandrine DRETZ,
- Cédric VANDENDAELE a donné pouvoir à Eric PRIEM.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Françoise DUPRE,
- Jean-Frédéric VERSTRAETE.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

En raison de l'état de crise sanitaire et dans le respect des règles de distanciation sociale, la séance n'est pas ouverte au public. A la suite d'un problème technique constaté par l'ensemble des membres présents, la séance n'a pas pu être filmée et retransmise en direct sur Youtube afin de permettre aux citoyens d'Airion d'assister au conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020
3. Budget : deux décisions modificatives
4. Subvention pour l'acquisition des défibrillateurs
5. Autorisations d'engager des dépenses supérieures à 3 000 euros : climatisation de la salle communale et travaux de réfection de peinture.
6. Désignation d'un représentant à l'ADTO
7. Frais d'écologie pour les Airionnais scolarisés à l'extérieur de la commune et frais d'écologie pour les extérieurs accueillis sur la commune d'Airion
8. Candidature à l'appel à projet de la Région « Nature en chemin »
9. Gestion des peupleraies communales
10. Refonte du site internet de la commune
11. Questions diverses

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein des membres du conseil. Sophie ORDON, Leslie PELLEIEUX et Eric PRIEM se portent volontaires pour remplir cette fonction.

Secrétaire de séance : Leslie PELLEIEUX

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020 est adopté à la majorité à raison de 7 votes pour, 1 abstention et 1 vote contre.

Ce n'est pas le compte-rendu du conseil municipal qui pose problème mais la modification incomplète demandée sur celui de la séance du 18 juin 2020 par Leslie PELLEIEUX. En effet, cette dernière avait demandé, en juillet, de modifier le compte-rendu pour spécifier que le budget n'avait pas été voté à l'équilibre mais à partir de documents de travail. Même si celui-ci n'est plus soumis au vote, Leslie PELLEIEUX ne valide toujours pas la proposition de compte-rendu pour la séance du 18 juin. Elle explique que le budget de fonctionnement a été voté de façon illégale car déséquilibré, que le budget primitif a été transmis en trésorerie et en sous-préfecture avec des modifications non soumises à l'approbation du conseil, qu'il n'a pas été fait de décisions modificatives pour lesdites modifications effectuées et que le budget de financement a été voté sans les éléments et les montants à budgétiser par chapitre. Mme le Maire indique qu'elle a droit de le penser et de le dire.

3. BUDGET : DEUX DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante deux décisions modificatives :

- un reste à réaliser de 0.2 centimes d'euros suite à une erreur de frappe lors de la saisie du budget primitif 2020 à passer du fonctionnement sur l'investissement (021).
- un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 381.55 euros et un excédent d'investissement de 1 653.54 euros liés à la dissolution du syndicat intercommunal de l'Arré par arrêté préfectoral du 22 octobre 2019.

Les décisions modificatives sont adoptées à la majorité par 8 votes pour et 1 abstention.

4. SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DES DEFIBRILLATEURS

Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante, l'acceptation d'un don de 1 800 euros sollicité en date du 19 juin 2020 et accordé par le fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la ruralité pour l'acquisition de deux défibrillateurs.

Le don est accepté à la majorité par 8 votes pour et 1 abstention

5. AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES SUPERIEURES A 3000 EUROS : CLIMATISATION DE LA SALLE COMMUNALE ET TRAVAUX DE REFECTION DE PEINTURE

- Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'autorisation d'engager une facture d'un montant de 7 472.60 euros sur le budget d'investissement pour l'installation d'une climatisation au sein de la salle communale (travaux prévus fin 2019 pour lesquels DETR et aide aux communes du Département ont été sollicités dans le délai imparti.

L'autorisation de signature est accordée à l'unanimité.

- Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante deux devis pour effectuer des travaux annexes au sein de la salle communale à savoir ré-isolation du plafond et travaux de peinture (travaux d'entretien – section de fonctionnement).

Entreprise n°1 = 4 389 euros pour la totalité des travaux

Entreprises n°2+3 = 2 728 euros pour la ré-isolation du plafond et 2 100 euros pour les travaux de peinture.

L'assemblée délibérante décide de retenir à la majorité le devis le moins disant à savoir celui de l'entreprise n°1 d'un montant de 4 389 euros TTC et autorise, par 8 votes pour et 1 abstention, Mme le Maire à engager la dépense correspondante.

6. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ADTO

Mme le Maire explique le rôle et les missions de l'ADTO et l'intérêt d'y avoir un représentant.

Eric PRIEM se porte candidat.

Eric PRIEM est élu représentant à l'ADTO par 8 votes pour et 1 abstention.

7. FRAIS D'ÉCOLAGE POUR LES AIRIONNAIS SCOLARISÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE ET FRAIS D'ÉCOLAGE POUR LES EXTÉRIEURS ACCUEILLIS À AIRION

Mme le maire explique que des frais d'écolage ont été adressés par la TG de Liancourt à la commune d'Airion et précise que l'ancien Maire, Yannick JUKIEL, avait donné son accord pour une dérogation concernant trois enfants.

Elle n'a pas trouvé trace dans l'ordinateur du montant de ses frais et n'est pas non plus en capacité de dire si d'autres dépenses de ce type vont arriver ou non en mairie. Elle n'a pu, à ce jour, identifier que les dérogations accordées en 2020.

Le montant correspondant n'a pas été budgétisé et fera, s'il est réellement du, l'objet d'une décision modificative.

Elle demande l'autorisation de mener les recherches en la matière (délibération, convention, etc.) mais aussi de pouvoir commencer à calculer le montant des frais d'écolage qui pourrait être demandé aux communes pour les élèves venant de l'extérieur (1 pour la rentrée) 2020-2021

Leslie PELLEIEUX précise qu'il faut avoir signé une convention entre les communes pour pouvoir réclamer des frais d'écolage, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

L'assemblée délibérante décide d'autoriser, par 8 votes pour et 1 abstention, Mme le Maire à faire ces recherches et d'attendre une prochaine séance du conseil municipal pour éventuellement régler les frais d'écolage réclamés à la commune d'Airion et pour éventuellement mettre en place des frais d'écolage au sein de la commune.

8. CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET DE LA RÉGION « NATURE EN CHEMIN »

Mme le Maire explique le principe de l'appel à projet (AAP) de la Région « Nature en chemin ». Cet AAP est permanent et ne comporte donc pas de date limite pour candidater. Cela permettra un subventionnement des dépenses à hauteur de 50% (bornage, achats d'hôtels à insectes, etc.). Elle souhaite pouvoir proposer la candidature d'Airion et soumet donc ce point au vote du conseil municipal. Elle indique un soutien du lycée agricole d'Airion .

Le dépôt du dossier candidature est accepté à la majorité par l'assemblée délibérante (8 votes pour et 1 abstention).

Pour information, la commune va également candidater à un AAP porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) concernant l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communal (ABC) – Date limite : 11 septembre 2020.

9. GESTION DES PEUPLERAIES COMMUNALES

Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante la question de la gestion des peupleraies communales, notamment pour les arbres tombés, cassés ou abîmés.

Elle fait expliquer par Eric PRIEM, qui a connu ce mode de fonctionnement lors d'un précédent mandat, qu'un appel à candidature pourrait être effectué auprès des habitants de la commune. Un tirage au sort sera fait afin de déterminer nominativement l'octroi des lots. La délimitation des lots et le marquage des arbres à couper sera fait par des membres du conseil municipal. La date limite de candidature serait fixée au 30 septembre 2020 pour des coupes autorisées de novembre 2020 à fin février 2021.

La question se pose de la récupération du bois à titre gratuit ou onéreux à coût moindre par rapport à l'achat à un professionnel au regard du temps passé et du matériel personnel autorisé. Une convention individuelle serait signée avec chaque candidat et la couverture assurantielle vérifiée avant signature.

Après plusieurs propositions, est soumis au vote :

- le principe de gestion des arbres endommagés par les habitants : 8 votes pour et 1 abstention
- un droit d'entrée unique par lot à 20 euros : 7 votes pour et 2 abstentions.

Mme le Maire va vérifier si ce type de recettes peut être encaissé par la régie. A défaut, elle devra modifier, après l'accord du Comptable public, l'arrêté concerné.

10. REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme le Maire, même si cela ne fait pas l'obligation d'une délibération du conseil municipal, soumet pour avis aux membres présents une proposition de restructuration du site internet peu pratique à un usage quotidien. La précédente mandature avait d'ailleurs été saisie à ce sujet.

Les rubriques proposées sont :

- 1 Municipalité (composition du conseil municipal, ODJ et comptes rendus, contacts, permanences, publications, etc.)
- 2 Vie pratique (horaires des permanences, eau et assainissement, déchetterie et sacs à déchets verts, périscolaires, numéros utiles, etc.)
- 3 Démarches administratives (état civil, CNI, passeport, recensement, inscriptions sur les listes électorales, urbanisme, etc.)
- 4 Vie locale (fêtes et cérémonies, associations, lien vers la saison culturelle de la CCPP, culture et patrimoine, etc.)
- 5 Action sociale (CCAS, subventions, activités, etc.)
- 6 Environnement

L'ensemble des membres présents valide la proposition.

Le travail va pouvoir commencer dans les semaines qui viennent (principe d'un site miroir en attendant).

11. QUESTIONS DIVERSES

Agnès BOILLET propose de faire un flash-info pour rappeler aux Airionnais la nécessité de faire stériliser leurs chats afin d'éviter la prolifération lorsque les propriétaires ne gardent pas

leurs chats en intérieur et ne les destinent pas à la reproduction. Cela reste de l'appréciation personnelle et ne pourra être qu'une incitation.

Agnès BOILLET souhaite savoir si la brocante sera organisée cette année. Mme le Maire explique que cet évènement est de la compétence du CAL qui, au regard des contraintes liées à l'épidémie de COVID-19, ne souhaite pas l'organiser pour 2020.

Agnès BOILLET demande auprès de quel intervenant il faut s'adresser pour la création d'une piste cyclable sur la RD 916 entre Airion et Fitz-James. Mme le Maire précise que ce type de travaux est soumis à la décision du Département. Elle pourra le soumettre lors du RDV prévu le 1^{er} septembre avec cette instance, RDV auquel assisteront les 3 adjoints sous réserve de disponibilité

Sophie ORDON demande si la commune va procéder à l'embauche d'un cantonnier. Mme le Maire précise que ce point sera soumis au prochain vote du conseil municipal. Si le vote est favorable, les délais de recrutement ne permettront pas une arrivée immédiate sur poste mais plutôt en 2021. Cela implique aussi, pour subvenir au salaire, de faire des économies sur d'autres postes. Eric PRIEM précise que ce doit être possible sur le marché d'externalisation de l'entretien des espaces verts au regard du coût à la journée. Mme le Maire que l'idée émerge au sein de quelques communes du Plateau Picard de se regrouper pour passer ce type de marché et ainsi espérer quelques économies en la matière.

Eric PRIEM précise que les raccords de bitume dans la rue du château d'eau sont mal réalisés. Mme le Maire indique qu'elle va le signaler au SE 60 pour qu'ils soient repris par l'entreprise ayant effectué les travaux.


Eric PRIEM précise que le panneau jaune situé sur la RD 916 vers la rue du château d'eau gêne la visibilité des automobilistes et rend l'accès à la RD dangereux. Mme le Maire précise que certains travaux chez les particuliers restent à faire qui peuvent conduire au blocage de la rue. Le panneau sera retiré dès que les travaux seront finis.

Eric PRIEM propose de limiter le nombre de personnes lors de la location de la salle communale. Mme le Maire est favorable à la limiter à 40 personnes. Des normes relatives aux ERP, reçues du SDIS, existent en la matière. Elle va les vérifier. Le contrat de location « type » sera modifié en ce sens. Le site internet va également être mis à jour sur la présentation de la salle communale (photos, capacité, etc.). Ses tarifs seront soumis à un nouveau vote du conseil et, après travaux et sur proposition d'Eric PRIEM, le montant de la caution sera revu à la hausse.

Les questions diverses étant épuisées, la séance a été levée à 21h15.

AIRION, le 26 août 2020

Le Maire,


Sandrine DRETZ